

NOTE D'ENJEUX - Octobre 2024

Finances publiques : la fin des illusions



Au lendemain des élections législatives anticipées 2024, le temps des campagnes a laissé peu à peu place à celui de l'instabilité politique. **Si nulle coalition ne peut se prévaloir d'avoir remporté ce scrutin, une certitude demeure : les finances publiques l'ont largement perdu.**

Dressé en étendard par de nombreux candidats – de droite comme de gauche – lors des suffrages démocratiques des décennies passées, le « sérieux budgétaire » n'a semble-t-il plus aucune place dans nos campagnes électorales. Pour preuve, les trois principales forces politiques candidates aux législatives

2024 – Ensemble pour la République, le Nouveau Front populaire et le Rassemblement national – ont présenté des programmes respectivement déficitaires de 21 Md€, 179 Md€ et 71 Md€ selon nos chiffrages.

Pourtant, la situation de nos finances publiques a rarement été aussi difficile et contrainte. Fin 2023, la dette publique de la France a atteint 110,6 % du PIB et son déficit officiel près de 5,5 %. Bien loin donc des critères européens mais surtout de la moyenne de la zone euro qui s'établit, sur la même période, respectivement à 88,6 % et 3,6 %. La trajectoire dégradée de nos comptes publics se caractérise par ailleurs par un niveau de dépenses publiques considérable par rapport à nos voisins (57,3 % du PIB contre 50,1 % en moyenne au sein de la zone euro) ainsi qu'un taux de prélèvements obligatoires plus important que la moyenne (48 % pour la France en 2022 contre 41 % au sein de la zone euro).

Pourquoi nous est-il à ce point impossible de nous emparer collectivement d'un sujet si crucial et prioritaire pour l'avenir de notre pays ? Historiquement attachés à la souveraineté budgétaire de leur pays, les citoyens français se sont-ils progressivement désintéressés des conséquences de notre endettement

public ? À l'inverse, la classe politique a-t-elle finalement sacrifié sa responsabilité financière sur l'autel de l'électoratisme ? Finalement, avons-nous tous renoncé à maintenir un cap budgétaire solide, tentés par un *statu quo* politiquement acceptable ou par peur de multiples révoltes citoyennes, syndicales, patronales ou administratives ?

Au-delà des réponses à ces questions – qui sont notamment traitées dans cette note – deux certitudes se font jour :

- 1. la mobilisation de toute la classe politique sur la question des finances publiques est aujourd'hui indispensable.** Au-delà des sensibilités idéologiques, le débat public doit se déporter de la polémique (« faut-il vraiment rembourser la dette ? ») au pragmatisme (« comment consolider nos comptes publics »). Cela exige de renouveler notre approche politique du sujet et de refondre les méthodes de pilotage de nos finances publiques ;
- 2. notre trajectoire financière est aujourd'hui insoutenable et incompatible** avec le financement des priorités actuelles et futures du pays. **Un effort budgétaire structurel de plus de 120 Md€ s'impose si nous voulons les financer.**

Ainsi, après avoir rappelé quelques fondamentaux économiques et financiers concernant la situation actuelle de nos finances publiques et des moyens dont nous disposons pour l'améliorer, cette note identifie **d'importantes mesures d'économies de l'ordre de 150 Md€ à horizon 10 ans**. Qu'il s'agisse d'améliorer l'efficacité de la dépense ou de redéfinir le rôle de notre État-providence, ces mesures appellent des arbitrages courageux et un projet sociétal qu'il conviendra de construire.

Ces pistes ne représentent pas, à ce stade, des recommandations formelles de politiques publiques. Elles ont pour vocation première de fournir au lecteur :

- **quelques ordres de grandeur** au regard de l'objectif nécessaire de rétablissement de nos comptes ;
- **des éléments d'appréciation de la difficulté de l'application de mesures d'économies au regard**

des oppositions politiques fortes qu'elles peuvent susciter de la part de toutes les parties prenantes : la fonction publique, les élus locaux, les entreprises, les partis et représentants politiques, les syndicats ou encore les citoyens.

Si nombre des revendications de ces parties prenantes sont légitimes et compréhensibles chacune en son domaine, la sauvegarde de nos finances publiques, bien commun à défendre, devra engager la responsabilité de la classe politique. Cette ambition ne pourra toutefois se matérialiser qu'à la faveur d'un narratif et d'une vision politique clairs visant à faire évoluer notre modèle social pour en assurer sa pérennité. Car les finances publiques ne sauraient constituer une fin en soi mais sont, aujourd'hui comme hier, une boussole indispensable à l'atteinte d'une destination nationale. Fixer un cap est également une condition nécessaire à l'acceptabilité démocratique et sociale de toute gestion responsable de nos moyens communs.

**Plus de 150 Md€
d'économies identifiées**

Les mesures identifiées

Mesures	En Md €	En point de PIB	Horizon
Reculer l'âge minimal de départ jusqu'à 66 ans à l'horizon 2050.	30	1,0	2050
Désindexer toutes les pensions de retraite pendant 4 ans.	29	1,0	2029
Désindexer toutes les pensions des régimes spéciaux de retraite pendant 10 ans.	1,2	0,0	2035
Meilleure efficacité de la répartition de l'offre de soin sur le territoire.	3,0	0,1	2035
Adaptation des réseaux de santé pour désengorger les urgences des hôpitaux.	0,4	0,0	2028
Meilleure répartition territoriale de l'appareillage relatif à l'imagerie médicale.	0,1	0,0	2028
Meilleure articulation des soins de ville et des soins hospitaliers pour renforcer l'ambulatoire.	1,8	0,1	2035
Réduction de la durée moyenne des séjours en maternité pour un accouchement par voie basse sans complication.	0,4	0,0	2028
Meilleure articulation entre assurance maladie obligatoire et complémentaires en matière de coûts de gestion.	1,7	0,1	2030
Atteindre un taux de 85 % de génériques par rapport aux princeps et révision des marges de certains médicaments.	3,0	0,1	2030
Insuffisance rénale chronique terminale : favoriser des prises en charge plus efficaces.	1,3	0,0	2030
Système de tarification plus performant.	2,9	0,1	2030
Économies sur les dispositifs médicaux (franchise d'un euro sur les dispositifs médicaux – plafonnée à 50 €, baisses de prix et des remises de la part des fournisseurs, mettre en cohérence avec les recommandations sanitaires et les prescriptions. . .).	0,5	0,0	2028
Limiter le coût des affections de longue durée (ALD), en augmentant les franchises sur les transports de patients, supprimant ou réduisant de l'exonération de ticket modérateur sur certains actes et produits à service médical rendu faible ou limité, créant un ticket modérateur sur les dépenses en lien avec les ALD, en recentrant les critères de sévérité sur les situations médicales les plus graves et les traitements les plus coûteux, en actualisant la liste des ALD en la réduisant, en renforçant le contrôle des prescriptions.	2,7	0,1	2028
Lutte contre la fraude.	2,0	0,1	2030
Accroissement de la télémédecine (hospitalisations et transports sanitaires évités), voire lutte contre la non-absorbance des traitements.	3,8	0,1	2030
Actions sur les indemnités journalières (accroissement du délai de carence, jour de carence d'ordre public, réduction de la durée maximale d'indemnisation. . .).	3,2	0,1	2030
Bouclier sanitaire, avec un reste à charge plafonné à 1 000 €.	0,8	0,0	2035
Baisser les dotations aux collectivités territoriales de 25 Md € sur plusieurs années (10 % de leurs dépenses).	25	0,8	2030
Suppression de niches sociales (faire converger les taux du forfait social, appliquer le forfait social à la prime de partage de la valeur, relever le taux de la contribution de l'employeur sur les attributions gratuites d'actions de 20 % à 30 %).	2,6	0,1	2028
Diminuer les dépenses fiscales brutes (division par 2).	4,1	0,1	2028
Suppression des niches fiscales TVA dans la restauration et TVA à taux réduit sur les travaux d'amélioration des logements de plus de deux ans et division par deux du CIR pour grandes entreprises.	6,0	0,2	2028
Réduction des mesures de soutien de l'État aux services à la personne pour les personnes aux revenus fiscaux les plus élevés (diminution à hauteur de 10 % de l'enveloppe).	1,1	0,0	2028
Suppression d'autres dépenses fiscales, plus marginales en termes de montant, telles que celles recensées par le rapport IGF de mars 2024 (Revue de dépenses : les aides aux entreprises) et non mentionnées ci-dessus (réduction d'impôt sur le revenu appliqué aux entreprises adhérentes d'un organisme de gestion agréé, crédit d'impôt pour les entreprises de création de jeux vidéo, relevant le taux d'impôt sur les sociétés appliqué aux bénéfices issus d'actifs de la propriété intellectuelle de 10 % à 15 %, réduction d'impôt accordée aux particuliers investissant dans un fond commun de placement dans l'innovation (FCPI) ou dans un fonds d'investissement de proximité (FIP), tarifs réduits d'accise sur l'électricité aux seules installations industrielles électro-intensives).	0,6	0,0	2028
Assujettir à l'impôt sur le revenu des indemnités journalières (IJ) à 50 % (0,3 Md €) ou 100 % (0,6 Md €) (rapport IGF-IGAS Revue de dépenses relative aux affections de longue durée – pour un dispositif plus efficient et équitable, juin 2024 ; chiffrage à terme moyen entre le montant minimal et le montant maximal recommandé par le rapport) et suppressions ou limitations des avantages fiscaux et sociaux pour les alternants ainsi que pour les entreprises concernant la taxe d'apprentissage.	1,6	0,1	2028
Suppression de la niche fiscale d'abattement de 10 % sur le montant des pensions des retraites et autres (y compris les pensions alimentaires) et convergence du taux de CSG des retraités vers le taux des revenus d'activités, après le seuil du taux réduit de CSG.	8,4	0,3	2028
Réduire de 1 départ à la retraite sur 2 les effectifs de la fonction publique d'État sur 4 ans.	2,7	0,5	2030
Refonte des modalités de la gestion des absences des enseignants.	0,4	0,0	2030
Instauration d'un 2 ^e et 3 ^e jours de carence dans la fonction publique et mise en place d'un taux de remplacement à 90 % de la rémunération en arrêt maladie en lieu et place du plein traitement actuellement en vigueur (en congé maladie ordinaire pour les fonctionnaires et en congé de maladie d'un agent contractuel pour les contractuels ; chiffrage hors FPT, dont le chiffre participerait aux efforts des collectivités retenus ci-dessus).	0,8	0,0	2028
Suppression des missions d'accompagnement des entreprises proposées par les chambres de commerce et d'industrie (CCI) et les chambres des métiers et de l'artisanat (CMA) à travers leurs missions de service public et Bpifrance à travers son activité d'accompagnement (y compris celle portée par le plan Quartier 2030).	0,8	0,0	2028
Limiter les surrémunérations outre-mer (diminution de 33 % du surcoût).	0,6	0,0	2035
Faire converger la prise en charge de l'apprentissage au CFA en rapport avec les coûts réels (diminution de 10 % des aides aux CFA pour converger vers leurs coûts réels).	0,6	0,0	2030
Rénover le système de financement des contrats d'apprentissage en cadrant le niveau de financement État et en renforçant la participation des branches.	0,4	0,0	2030
Diminution du plafond de versement de l'indemnisation chômage à 4 000 € au lieu d'un peu plus de 7 000 €.			2028
Restreindre le régime des intermittents du spectacle aux « vrais » intertempers du spectacle.	0,2	0,0	2028

Mesures	En Md €	En point de PIB	Horizon
Réduire la durée d'indemnisation de l'assurance chômage en harmonisant les périodes de conjoncture défavorable sur les périodes de conjoncture favorable.	2,3	0,1	2028
Ajuster l'accompagnement des personnes sans emploi en fonction de l'éloignement de l'emploi (en ciblant cet accompagnement sur les jeunes, en limitant les créations d'emplois francs et en diminuant l'enveloppe des prestations externalisées à France Travail).	0,6	0,0	2028
Désindexer les APL pendant 4 ans.	1,1	0,0	2030
Scénario de découplage géographique total ajusté de sorte qu'aucune zone ne soit avantagée.	1,3	0,0	2028
Supprimer les APL pour les étudiants rattachés au foyer fiscal parent.	0,1	0,0	2028
Intégrer au revenu fiscal les avantages aujourd'hui implicite liés aux loyers plus bas du logement social.	1,8	0,1	2028
	151,0	5,4	2034